

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'AHUILLE DU 24 SEPTEMBRE 2015

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres votants : 18

L'an deux mille quinze, le jeudi 24 septembre, 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Christelle REILLON, maire.

Etaient présents : Christelle REILLON, Olivier RICOU, Nadège CHESNEAU, Sylvie LANDELLE, Roger BOILEAU, Maurice AUBRY, Myriam COUSIN-MANCEAU, Ellen BARBEDETTE-RAVE, Michel BERTHO, Carine MEZIERE, Sébastien DESTAIS, Agnès PLANCHARD, Laurent AILLERIE, Géraldine BRICIER, Claudius BROCHARD, Valérie DUROY, Maud VINCHON-FAUCHER

Absents excusés : Damien GUERET (pouvoir Nadège CHESNEAU)

Secrétaire de séance : Michel BERTHO

Date de convocation : le 19 septembre 2015

Le compte rendu de la dernière séance sera soumis à l'adoption lors de la prochaine réunion.

Voici l'ordre du jour :

1. Personnel communal : recrutement, congé parental, réunion avec le personnel,
2. Enfance-jeunesse : bilan été et présentation activités vacances d'octobre, rémunération des animateurs
3. Relais Assistantes Maternelles : Bilan 2014
4. Modification statut SYMBOLIP
5. Rapport Laval Agglomération
6. Groupement de commandes : peinture terrain de football et produits d'hygiène
7. Point accessibilité
8. Point voirie
9. Questions diverses

[1- Personnel communal : recrutement, congé parental, réunion avec le personne](#)

[a-Recrutement :](#)

N°79/2015 - OBJET : Recrutement par contrat dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en son article L2121-29,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, en son article 34 et l'article 3 paragraphe 1,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents non-titulaires de la Fonction Publique Territoriale.

Madame le Maire indique au Conseil municipal que compte tenu des activités de classements, archivage et communication sur les nouvelles activités et projets communaux, il est nécessaire pour les besoins du service de créer un poste non permanent de 25/35^{ème} pour la période du 13/10/2015 au 12/10/2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

-**CREE** 1 poste non permanent de 25/35^{ème} du 13 octobre 2015 au 12 octobre 2016 sur le grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe.

-**INDIQUE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés seront inscrits au BP 2015, chapitre 64.

-**AUTORISE** le maire à signer ce contrat.

N°80/2015 - OBJET : Recrutements par contrat dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activités : vacances d'octobre 2015

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en son article L2121-29,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, en son article 34, article 3 paragraphe 2,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents non-titulaires de la Fonction Publique Territoriale.

Dans le cadre de l'ouverture de l'accueil de loisirs pendant les vacances scolaires d'octobre, et compte tenu du nombre d'enfants, il est nécessaire de recruter deux animateurs saisonniers.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

-**CREE** 2 postes saisonniers au service d'accueil de loisirs et d'animation jeunesse du 19 au 30 octobre 2015

-**DIT** que les animateurs seront rémunérés conformément à la délibération n° 81 /2015 du 24 septembre 2015 selon un salaire brut journalier.

-**INDIQUE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés seront inscrits au BP 2015, chapitre 64.

-**AUTORISE** le maire à signer ces contrats.

b-Congés disponibilité et parental :

-**Renouvellement congé de disponibilité** pour convenances personnelles d'un agent administratif du 13 octobre 2015 au 12 octobre 2016.

-**Renouvellement congé parental** d'un adjoint technique 2^{ème} classe au service enfance/jeunesse du 27 octobre 2015 au 26 avril 2016.

c-Réunion avec le personnel :

Une réunion a été organisée avec le personnel les 21/09/2015 et 23/09/2015 pour les 25 agents (22 +3).

Réunion en 2 temps : *Rappel du contexte et de la demande de la délégation d'agents

*Recueil des attentes/souhaits des agents, « ce qu'il faut faire »

- 1^{ère} étape de construction
- Prise de contact avec le SPAT pour intervention d'une psychologue du travail auprès des services administratif, périscolaire, technique.

Informations :

-Avis favorable du Comité technique pour les modifications de temps de travail présentés pour deux postes d'adjoints techniques 2^{ème} classe au service Enfance/jeunesse, (27.6/35^{ème} et 15.7/35^{ème})

-**Formation des agents techniques :**

- Habilitations électriques BS et BEM : 3 jours en septembre pour le responsable et 1 agent technique
- Conduite d'engins (*tracteur <50 ch. et > 50 ch, fourche et godet, tondeuse autoportée*) : 1 jour en octobre pour 4 agents (+ 1 Courbeville et 1 Montigné)
- Elaboration document unique en novembre : 1 jour pour le responsable technique
- A mettre en œuvre : Recyclage premiers secours, management, urbanisme, état civil

- Une demande de VAE CAP Petite enfance pour un agent polyvalent enfance/jeunesse

2-Enfance-jeunesse : bilan été et présentation activités vacances d'octobre, rémunération des animateurs

a-Bilan été 2015 :

« Le cinéma est un rêve possible » du 6 au 31 juillet 2015 (4 semaines)

*Affluence les jours de sorties : Parc Astérix et Accrobranche

*Encadrement : 10 animateurs dont 7 saisonniers

*Bilan hebdomadaire réalisé par Anaïs

Tranches d'âges	Nbre d'enfants en moyenne	Nbre d'enfants maximum
3/6 ans	12	17
7/9 ans	20	27
10/13 ans	12	50
14/18 ans		42

*Camps/stages : 40 enfants / Encadrement : 2 animateurs/camps

Thèmes	Nbre d'enfants
« Bien être » 10/16 ans	19
« Petit Reporter » 7/9 ans	Annulé
Stage Graff	8
« Dans le 1000 »	13

Soirée de clôture de centre : revoir le système d'inscription et l'heure.

Bilan financier en cours pour répartition des dépenses entre les 2 communes d'Ahuillé et de Montigné

b-Présentation activités vacances d'octobre

Les plaquettes seront transmises via les cartables courant semaine du 28/09

*Rappel Tarifs :

- ☐ 9,50 € la journée (+3€ si hors commune)
- ☐ 5,50 € la $\frac{1}{2}$ journée(+1,50 € si hors commune)
- ☐ En sus, le droit d'entrée de la sortie
- ☐ 0,62 € la $\frac{1}{2}$ heure pour la garderie
- ☐ Tarifs dégressifs selon le quotient familial

*Présentation des activités (plaquette)

Avis du Conseil : Pour les vacances d'octobre, pas de grande sortie. Explorer les solutions de sorties en intercommunalité (pour optimiser les coûts de transport).

Droit d'entrée des sorties (facturés en sus) :

- Sport in park (squash) : 10 €/enfant
- Laser game : 13 €/enfant
- Journée pêche : gratuit
- Tournoi à Changé : gratuit

c-Rémunération des animateurs

N°81/2015 - OBJET : Rémunérations des animateurs saisonniers pour l'année 2015 au service **Enfance-Jeunesse**

La rémunération des animateurs saisonniers est fixée selon un forfait brut journalier et un forfait brut nuitée, congés payés inclus.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

-DE REMUNERER les animateurs suivant ces tarifs (congés payés inclus) :

Fonction	Salaires brut journalier 2015	Forfait nuitée
Animateur titulaire du BAFA	65€	5.50€
Animateur en cours de formation (stagiaire BAFA ou équivalent)	59€	5.50€
Animateur de +18 ans sans formation BAFA ou équivalent	50€	5.50€

-Un temps rémunéré de préparation des activités est fixé à :

½ journée pour les petites vacances

2 jours pour les vacances d'été

Sont présentées les pratiques de rémunération des communes environnantes. La commission finances étudiera ce sujet et pourra faire de nouvelles propositions au conseil, le cas échéant.

3-RAM : bilan 2014

Réunion réalisée avec 9 assistantes maternelles et Françoise RICOU-MARGAS le 15/09/2015

- **14 assistantes maternelles** sur la commune
- **12 assistantes fréquentent le RAM 2 fois/semaine** de manière assidue.
- 254 passages d'assistantes maternelles et 662 enfants ont été comptabilisés depuis janvier 2015
- **15 parents** participent ponctuellement
- **12 à 30 enfants** par matinée
- Situation actuelle : **46 enfants de 0 à 3 ans**, résidant dans la commune
- Pas de places disponibles sur la commune aujourd'hui

4-Modification statut SYMBOLIP

Avec l'adhésion du SIAEP de Livré la Touche, les statuts du SYMBOLIP ont été modifiés. 101 communes font partie du syndicat (avril 2015).

Maurice Aubry rapporte quelques points du rapport et une synthèse des comptes administratifs. Ils sont téléchargeables sur <http://bvoudon.fr/qui-sommes-nous/le-symbolib>

N°82/2015 - Objet : Présentation du rapport d'activités 2014 du bassin de l'Oudon-SYMBOLIP
VU le CGCT et notamment son article L. 2121-29

Considérant que le syndicat du bassin de l'Oudon a transmis son rapport d'activité 2014,
Le Conseil municipal délibère.

Article 1 : Le conseil municipal prend acte du rapport d'activité 2014 du bassin de l'Oudon

Article 2 : Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération

5-Rapport Laval Agglomération

N°83/2015 - Objet : Présentation du rapport d'activités 2014 de Laval agglomération

VU le CGCT et notamment son article L. 2121-29

Considérant que Laval agglomération a transmis son rapport d'activité 2014,

Le Conseil municipal délibère.

Article 1 : Le conseil municipal prend acte du rapport d'activité 2014 de Laval agglomération.

Article 2 : Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération

Mme Le Maire et les membres des commissions font un rapport de l'activité de Laval agglomération :

Les différentes commissions où siègent le Maire, les adjoints ou des conseillers :

*Aménagement : Christelle (Plan Global Déplacement, Délégation Transports urbain, Gare, Eclairage, voies cyclables, Espace Mayenne)

*Supports et CLECT : Olivier (Finances et RH, mutualisation, groupement de commandes, fonds de concours aux communes)

*Economie : Damien (Zone activités/industrielles, soutien aux entreprises)

*Habitat : Claudius (PLH, soutien financier aux études d'urbanisation,)

*Voirie/Environnement : Maurice/Sylvie (Déchets, économie d'énergie)

*Innovation e recherche : Ellen (écoles d'ingénieur, IUT, restaurant Universitaire)

*Culture/Sports/loisirs : Roger (lecture publique, Echologia, Ecole de musique, soutien aux évènements culturels,

Les structures périphériques :

*Laval Mayenne Aménagement (SEM) : Christelle (Bâtiments pour les entreprises)

*Laval développement : Christelle (Attractivité du territoire / requalification Zone des touches)

Les compétences de Laval Agglomération :

*Développement économique : Zones activités artisanales ou commerciales, aides entreprises...

*Aménagement : SCOT, PLUI, transports...

*Equilibre social de l'habitat : PLH Programme local de l'Habitat

*Politique de la ville : CUCS, PLIE

*Voiries et pistes cyclables : environnement et cadre de vie, déchets, lutte pollution

Autres compétences (facultatives ou optionnelles) :

*Equipements culturels et sportifs :

*Théâtre, CIN, conservatoire musique, lecture publique, le 6par4,

*Piscine, Aquabulle, Stade F Le Basser, piste d'athlétisme, CREPS, Golf, Centre d'entraînement des Gandonnières

*Formation, apprentissage, tourisme

- *Eclairage public, espaces verts
- *NTIC : réalité virtuelle, foirail, incendie et secours
- *Enseignement supérieur et recherche
- *Gens du voyage : aides à la sédentarisation
- *Hippisme : soutien aux courses et hippodromes

-Budget 2014 de Laval agglomération :

- **Investissements = 18 M€** (THD, terrain synthé Bonchamp, camping Coupeau, scène mobile, virgule de Sablé, PEM Gare, Aides entreprises FIPEE, PLH, CFA Volney, fonds concours aux communes...)
- **Fonctionnement = 39,5 M€**

Baisse de la DGF = 1,2 M€

Projet de territoire 2015/2020 : *Un territoire de compétences, de vie, attractif, durable...

*Gouvernance et performance

6-Groupement de commandes : peinture terrain de football et produits d'hygiène

Rappel du principe : Laval agglomération coordinateur du groupement : passation de la consultation jusqu'à la notification du marché. Le marché sera conclu à compter de sa notification jusqu'au 31 décembre 2016. Reconduction annuellement par trois fois.

Critères de sélection des offres : Valeur technique : 60 % - Prix : 40%

N°84/2015 - Objet : Adhésion à la convention de groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération de Laval, les communes de l'Agglomération lavalloise et le centre communal d'action sociale de Laval - Acquisition et livraison de produits d'hygiène et d'entretien

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

VU le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 8 et 22,

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de créer un groupement de commandes publiques entre la Communauté d'Agglomération de LAVAL et certaines communes de l'Agglomération Lavalloise intéressées et le Centre Communal d'Action Sociale de LAVAL, en vue de la passation des marchés concernant l'**acquisition et la livraison de produits d'hygiène et d'entretien**.

DÉLIBÈRE

Madame le maire propose un vote à main levée pour l'adhésion à ce groupement de commande.

Pour : 17, Contre : 0, Abstention : 1.

Article 1 : La Commune d'Ahuillé adhère à la majorité des voix à la convention constitutive du groupement de commandes, en vue de passer des marchés concernant l'acquisition et la livraison de produits d'hygiène et d'entretien.

Article 2 : Est désigné Coordonnateur de ce groupement Laval Agglomération. La Commission d'Appel d'Offres du coordonnateur sera celle du groupement.

Article 3 : Le Maire de la Commune d'Ahuillé est autorisé à signer tout document à cet effet.

N°85/2015 - Objet : Adhésion à la convention de groupement de commandes entre la ville de Laval et certaines communes de l'Agglomération lavalloise - acquisition et livraison de peinture de terrains de foot

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

VU le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 8 et 22,

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de créer un groupement de commandes publiques entre la ville de LAVAL et certaines communes de l'Agglomération Lavalloise intéressées, en vue de la passation de marchés concernant l'acquisition et la livraison de peinture de terrains de foot,

DÉLIBÈRE

Madame le maire propose un vote à main levée pour l'adhésion à ce groupement de commande.

Pour : 16, Contre : 0, Abstention : 2.

Article 1^{er} : La Commune d'Ahuillé adhère à la majorité des voix à la convention constitutive du groupement de commandes, en vue de passer des marchés concernant l'acquisition et la livraison de peinture de terrains de foot.

Article 2 : Est désigné Coordonnateur de ce groupement la ville de Laval. La Commission d'Appel d'Offres du coordonnateur sera celle du groupement.

Article 3 : Le Maire de la Commune d'Ahuillé est autorisé à signer tout document à cet effet.

7-Point accessibilité

Etude de 7 rapports par la commission accessibilité :

- **Salle des fêtes** : Budget 27.720 € HT (accès scène)
- **Salle Lemonnier Dubourg** : Budget 2.300 € HT
- **Salle des sports** : budget 11.540 € HT (cheminement accès, siège douche)
- **Ecole S Sens** : budget 15.920 € HT (accès terrain sports)
- **Bibliothèque** : budget 1.500 € HT (Comptoir d'accueil handicapé)
- **Local cyclo** : budget 2.720 € HT (place handicapé, bande piétonne)
- **Cimetière** : Budget 11600 € HT (pente>6%)

Rapports attendus : Mairie, Agence postale, Animation jeunesse, Maison des associations, Eglise, local Admr, Maison paroissiale (propriétaire CCAS)

Actions à réaliser :

- *Rdv avec QCS : rapports manquants, Ad'ap et priorités
- *Délibération du Conseil municipal
- *Transmission de l'Ad'ap à la Préfecture
- ***Echéance Ad'ap** reportée au 27/11/2015 (en attente arrêté du Préfet)

8-Point voirie

Travaux de voirie réalisés :

- trottoir terminé rue de Normandie
- curage fossés terminé
- chemin : reste le chemin la Campagnère et de la Rougerie
- point à temps en cours (Rue de la Gaulerie réalisé)

Travaux de voirie prévus :

- Rue de Concise (au niveau de cimetière)

Proposition de la commission voirie

- Plantation de 4 nouveaux arbres Rue de Concise
- Elagage des arbres dans différentes rues + Chêne dans lotissement des Côteaux de la Roche

Etude en cours : Projet "terrain multisports" (lieu, financement, choix équipement)

Chemin de Kerbrune : installation de pas japonais pour traverser le gué du ruisseau de la Paillardière

Précision astreinte pour la STEP :

N°86/2015 - OBJET : Choix de l'entreprise pour assurer les interventions/dépannages pendant les périodes d'astreintes au niveau de la station d'épuration, du château d'eau et de la station pompage
Le Conseil souhaite faire appel à une entreprise pour assurer les interventions/dépannages pendant les périodes d'astreintes. Aussi, 3 entreprises ont été consultées.

L'entreprise Véolia a été retenue pour un **contrat du 1^{er} octobre 2015 au 31 décembre 2015**, renouvelable par tacite reconduction pendant 3 ans.

Celui-ci comprend :

- le rapatriement des alarmes pour la supervision
- service d'astreinte en dehors de 8h/17h30
- service d'astreinte téléphonique 7jours/ 7 et 24h/24h

Le forfait annuel pour l'astreinte est de 500 € HT.

Tarifs des prestations :

- heures ouvrées : 190 € HT pour 2h (main d'œuvre + déplacement + fourniture de - 20€), au-delà de 2h, 42€ HT de l'heure.
- heures astreintes : 220 € HT pour 2h (main d'œuvre + déplacement + fourniture de - 20€), au-delà de 2h, 52€ HT de l'heure.
- heures d'astreinte sans déplacement : 60 € HT
- majoration de nuit 21h-5h : +100%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

.RETIENT l'entreprise Véolia pour un contrat du 1^{er} octobre 2015 au 31 décembre 2015.

.AUTORISE Madame le Maire à signer le contrat d'assistance technique présenté ci-dessus.

9-Questions diverses

- Projet lotissement privé et rétrocession voirie (voir plan)
 - DPU : Terrain près de l'école
 - EPFL : accord de principe /
 - PROCIVIS OUEST : rdv reporté le 16/10
 - Travaux : armoire électrique Ecole S Sens
 - Point santé et cabinet médical
 - Point Bar/tabac
 - Bus : nouvelle desserte à 7h20 Europe (7h13 Auberge Forêt) pour lycéens Ambroise Paré
 - Candidature Nuits de la Mayenne déposée
 - Marché de Noël : lieu, prix stand commerçants : pas de changement de prix pour les stands, la commission association choisira avec les commerçants le lieu du marché de Noël.
- Illuminations à partir du 9/12 jusqu'au 04/01/2016.
- Ecole Suzanne Sens : projet cirque en avril 2016 (recherche du lieu d'installation en cours)-
Coût 8500 € avec prise en charge APE 5000 €
 - Frais d'accès à la fibre optique gratuit jusqu'au 7 octobre 2015
 - Terrain de tennis : réfection peinture des lignes par l'association du tennis et accès libre au terrain
 - Logement : 1 T3 dispo Résidence des Cèdres à compter du 10 novembre 2015
 - Campagne nationale AMF le 19/09/2015 : visualisation du film
https://www.dropbox.com/s/wpklxafvi6phnt1/amf53_diffusion_locale.mp4?dl=0

Agenda :

- *Vendredi 25/09 : Inauguration STEP
- *Samedi 26/09 : Bourse aux vêtements Sainte-Marie
- *Mercredi 21/10 à 18h30 : Vernissage Expo du Vicoin Centre des Rencontres de St Berthevin
- *Vendredi 09/10 : AG comité d'animation
- *Mardi 13/10 : Ag Gymnastique volontaire
- *Vendredi 16/10 : Rdv Procivis Ouest
- *mercredi 11/11 : Armistice
- Samedi 14/11 : Soirée Foot
- *Vendredi 20/11 : AG Comité de jumelage
- *Samedi 21/11 : Bourse aux jouets Ecole Sainte-Marie
- *Samedi 28/11 : Soirée Cyclo

Prochain Conseil : le 27 octobre 2015 à 20h30

RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS ADOPTEES

Délibération n°79/2015/040 : Recrutement par contrat dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité

Délibération n°80/2015/040 : Recrutements par contrat dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activités : vacances d'octobre 2015

Délibération n°81/2015/041 : Rémunérations des animateurs saisonniers pour l'année 2015 au service Enfance-Jeunesse

Délibération n°82/2015/042 : Présentation du rapport d'activités 2014 du bassin de l'Oudon-SYMBOLIP

Délibération n°83/2015/042 : Présentation du rapport d'activités 2014 de Laval agglomération

Délibération n°84/2015/042 : Adhésion à la convention de groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération de Laval, les communes de l'Agglomération lavalloise et le centre communal d'action sociale de Laval - Acquisition et livraison de produits d'hygiène et d'entretien

Délibération n°85/2015/042 : Adhésion à la convention de groupement de commandes entre la ville de Laval et certaines communes de l'Agglomération lavalloise - acquisition et livraison de peinture de terrains de foot

Délibération n°86/2015/043 : Choix de l'entreprise pour assurer les interventions/dépannages pendant les périodes d'astreintes au niveau de la station d'épuration, du château d'eau et de la station pompage

Séance du 24 septembre 2015
Délibérations prises de
n°79 à 86 /2015

NOM	PRENOM	SIGNATURE
Christelle	REILLON	
Olivier	RICOU	
Nadège	CHEsNEAU	
Sylvie	LANDELLE	
Roger	BOILEAU	
Maurice	AUBRY	
Sébastien	DESTAIS	
Agnès	PLANCHARD	
Myriam	COUSIN-MANCEAU	
Michel	BERTHO	
Ellen	BARBEDETTE-RAVE	
Claudius	BROCHARD	
Laurent	AILLERIE	
Géraldine	BRICIER	
Carine	MEZIERE	
Valérie	DUROY	
Maud	VINCHON-FAUCHER	
Damien	GUERET	Excusé-pouvoir